



Outrage accident du travail

Par Lola64340

Bonjour,

J'ai subit durant mon service de violent outrages, qui m'a valu un premier arrêt de travail de 8 jours, ainsi qu'un suivi post-traumatique durant quelque mois. Le dossier accident de travail a été réouvert suite à des angoisses en Août 2023 et depuis je n'ai pu reprendre mon travail. Outre le préjudice moral, je perds environ 500e / mois de salaire et ne sais pas quel sera mon avenir au sein de l'entreprise.

Une assistante juridique de mon entreprise m'a contacté pour que je demande des indemnités. Pouvez-vous me donner une fourchette de montant d'indemnisation? Qui serait en relation avec le préjudice moral et la perte financière mensuelle que je subit.

Cordialement

Par morobar

Bonjour,

J'ai subit durant mon service de violent outrages,

Qui est l'auteur de ces outrages, un personnel de l'entreprise, sa direction, ou un client...?

Par Lola64340

Bonjour,

C'est un client.